

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 19 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le 19 juin à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents Mesdames, Gouédard Marie-Hélène, Dupuis Françoise et Messieurs Berthier Michel, Bertrand Julien, Decroix Pierre-François, Dora Sébastien, Lesire Frédéric, Pointeau Vincent, Pauvert Stéphane, Rouxel Didier, , Vanhove Roland et Windenberger Yann

Absents excusés : Faro Laure qui donne pouvoir à Windenberger Yann, Deschamps Gwénaëlle

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POINTEAU

Date de convocation : 11 juin 2021

Ordre du jour :

- 1 - approbation du conseil municipal du 26 mars 2021
- 2 - Tarifs du centre de Loisirs 2021
- 3 - demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- 4 - Biens afférents au budget de l'EAU et au budget de l'ASSAINISSEMENT
- 5 - Redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour 2021
- 6 - affaires et questions diverses.

En ouverture de séance, monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point concernant la modification du projet éducatif demandée par la CAF. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si, ils ont des remarques à apporter sur le conseil municipal du 26 mars dernier. Aucune modification n'est donnée, le compte rendu du conseil municipal du 26 mars est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Tarifs du centre de Loisirs 2021 et approbation du projet pédagogique et du règlement intérieur périscolaire et extra-scolaire

Le centre de Loisirs 2021 ouvre ses portes du 7 au 30 juillet 2021, ce qui fait une durée de 3 semaines complètes et 3 jours. Les tarifs restent inchangés, mais il est nécessaire de prévoir un tarif pour les enfants qui vont fréquenter le centre les 3 semaines et 3 jours. Après étude, la commission jeunesse propose les forfaits suivants :

Quotient Familial	3 semaines	semaine	journée	3 semaines + 3jrs
QF inférieur à 670	171,00	63,00	14,00	205,20
QF de 671 à 1000	180,00	66,50	16,00	216,00
QF supérieur à 1001	190,00	73,00	18,00	228,00

les tarifs sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire signale que cette année il y a 44 enfants d'inscrits sur la durée du séjour.

La commission jeunesse s'est réunie pour compléter le règlement du périscolaire et de l'extra-scolaire à la demande de la Caisse d'allocation familiale ainsi que le projet pédagogique. Ces documents ont été envoyés aux conseillers municipaux pour lecture, avant la réunion de ce jour.

Sur le projet pédagogique, les modifications apportées sont les suivantes :

- la CAF aide au financement du centre de loisirs,
- les parents ont obligations à compléter une autorisation de soins,
- énumération du personnel en poste et responsabilités de chacun.

Monsieur Pauvert, signale que rien n'est noté concernant la COVID 19. Monsieur Dora répond que le protocole imposé par la DDCSPP sera appliqué mais celui-ci n'a pas besoin d'être noté dans les documents concernés.

3 Demande d'admission en non-valeurs de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire explique que le trésorier nous a envoyé 2 demandes d'admission en non-valeur, 1 sur le budget de l'eau et 1 sur le budget de la commune.

l'admission en non-valeur sur le budget de l'eau s'élève à 344.29 € et concerne des factures d'eau d'administrés qui ne sont plus sur la commune depuis plusieurs années.

l'admission en non-valeur sur le budget de la commune concerne des factures ou solde de facture de cantine principalement pour un montant total de 195.33 €. Après étude des montants impayés, monsieur le Maire pense qu'il est possible de recouvrer quelques sommes pour un total de 98.63 € et de passer uniquement la somme de 96.70 € en non-valeur.

le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de monsieur le maire et l'autorise à passer les écritures en non-valeur pour un montant de 344.29 € en EAU et 96.70 € en COMMUNE.

4 Biens afférents au budget de l'EAU et au budget de l'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 octobre 2020, il a été décidé de séparer le budget eau-assainissement en deux budgets distincts. De plus au 1^{er} janvier 2021, ces budgets sont passés à la nomenclature M49 détaillée. Maintenant, le trésorier nous demande de distinguer les biens afférents à chaque service. La liste des biens pour chaque budget a été établie et envoyé aux membres du conseil municipal pour lecture. Aucune remarque n'est apportée aux listes fournies, le conseil municipal accepte la répartition de ces biens à l'unanimité des membres présents.

5 Redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour l'année 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25.04.2007. Qu'en outre, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de la distribution de gaz naturel que notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (ROPDP) conformément au décret n° 2015-334 du 25.03.2015.

Le montant total de la redevance Gaz 2021 est de 565 € et sera enregistrée au compte 70323 du budget de la commune.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à établir un titre de perception pour un montant de 565 €.

6 Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Un courrier de madame Guédu Hélène est arrivé en Mairie demandant que monsieur le Maire prenne ses responsabilités au sujet de la 5G. Ce courrier a été envoyé à chaque conseiller municipal pour lecture. Monsieur le Maire va répondre à cette personne en lui précisant les prérogatives de la commune et celles de l'Etat en la matière.
- Concernant l'affaire Franjou, l'affaire est passée devant le rapporteur public et passera ensuite devant le Tribunal Administratif. Monsieur le Maire lit le courrier du rapporteur public, le jugement sera rendu dans les semaines à venir mais ne semble pas favorable à la commune. En cas de défaite nous ne nous porterons pas en appel.
-
- Monsieur Pauvert remet un courrier de madame Billiette à monsieur le Maire. Monsieur le Maire ouvre ce courrier qui vient d'une autre personne il concerne le dossier éolien, les auteurs du courrier sont contre. Monsieur le Maire rappelle que chaque citoyen peut lui écrire directement en mairie.

- Madame Dupuis signale que c'est la 1^{ère} année que les effaroucheurs dérangent. Une détonation toutes les 2 minutes. Monsieur le Maire, après avoir rappelé qu'il est impératif que les agriculteurs puissent produire et surtout récolter des cultures qu'ils implantaient moins auparavant, propose d'écrire à ces derniers et de leur demander de respecter les recommandations des constructeurs. Le cas échéant, un arrêté pourrait être pris pour restreindre l'utilisation des canons.
- Monsieur Dora informe la municipalité qu'il y aura des changements dans l'équipe d'animation périscolaire car madame Berkane souhaite évoluer dans sa carrière et se tourner vers un service social. Madame charpentier pourrait monter en compétence et remplacer madame Berkane, cela fait 7 ans qu'elle assure le service périscolaire. Monsieur Pauvert demande si madame Berkane sera remplacée, la réponse est oui car il faut un certain nombre de personne pour encadrer les enfants. Monsieur Decroix demande si une publicité auprès de CDG est obligatoire ; réponse : oui.
- Monsieur Decroix propose d'être plus actif sur le site de la mairie et le Panneau Pocket afin d'informer la population, au détriment de la page Facebook de la mairie.

Les enfants du périscolaire organisent un petit déjeuner le 6 juillet de 7 h 15 à 8 h 15 et invitent le conseil municipal et les instituteurs à assister au petit déjeuner.

- Monsieur Bertrand signale que les tuiles de la maison qui a brûlé en début d'année, tombent. Monsieur le Maire va relancer les assureurs et si rien ne bouge la maison sera mise en péril.

Fin de séance : 11 heures 55.